

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Boralex annonce la clôture de l'acquisition de la participation de 49 % de la CDPQ dans 3 parcs éoliens québécois d'une puissance installée de 296 MW

Montréal, le 2 décembre 2020 - Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX : BLX) est heureuse d'annoncer la clôture de l'acquisition annoncée précédemment de la totalité de la participation de 49 % de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « CDPQ ») dans 3 parcs éoliens au Québec, déjà détenus à 51 % par Boralex. La participation de 49 % de la CDPQ représente 145 MW de puissance installée nette et les trois parcs éoliens représentent un total de 296 MW de puissance. Situés dans la MRC d'Avignon en Gaspésie et dans la MRC des Appalaches dans l'Est du Québec, ces parcs sont munis de turbines Enercon et bénéficient de contrats d'achat d'électricité (CAE) à long terme conclus avec Hydro-Québec Distribution, expirant entre 2032 et 2033 avec une durée moyenne pondérée restante sous contrat de près de 12,5 ans.

Boralex a payé une contrepartie en espèces de 121,5 millions de dollars à la CDPQ, à laquelle pourrait s'ajouter une contrepartie conditionnelle pouvant atteindre 4 millions de dollars sous réserve du règlement de certaines conditions futures à rencontrer. La puissance installée totale de Boralex s'établit maintenant à 2212 MW.

Rappel des faits saillants de l'acquisition

- Prix d'acquisition : 121,5 M\$ en espèce payé à la clôture et un montant additionnel post-clôture pouvant atteindre 4 M\$, sous réserve du règlement de certaines conditions futures à rencontrer ;
- Ajout de 145 MW de puissance nette à la puissance installée de Boralex ;
- Contrats à long terme expirant entre 2032 et 2033 avec une durée moyenne restante de près de 12,5 ans ;
- Contribution annuelle additionnelle des parcs éoliens aux résultats de Boralex :
 - 31 M\$ au BAIIA combiné représentant l'acquisition des participations de 49 % de la CDPQ ;
 - 62 M\$ au BAIIA selon IFRS représentant 100 % du BAIIA des parcs éoliens qui seront dorénavant consolidés aux états financiers de la Société ;
 - 10 M\$, soit 0,10 \$ par action aux flux de trésorerie discrétionnaires, une hausse de 8 % sur le montant consolidé généré par Boralex en 2019 ;
- Synergies opérationnelles et financières additionnelles prévues.

Description des parcs éoliens

Le **parc éolien Des Moulins I (136 MW)** est situé dans la MRC des Appalaches, au Québec. Ce parc dispose de 59 éoliennes E-82. Le **parc éolien Des Moulins II (21 MW)** est situé dans la MRC d'Avignon en Gaspésie, au Québec. Ce parc dispose de 9 éoliennes E-92. Ces deux parcs sont visés par un CAE en vigueur qui expire en décembre 2033.

Le **parc éolien Le Plateau I (139 MW)** est situé dans la MRC d'Avignon en Gaspésie, au Québec. Ce parc dispose de 60 éoliennes E-70 E4 et est visé par un CAE en vigueur qui expire en mars 2032.

Chaque parc éolien est financé à long terme auprès de consortiums d'institutions financières internationales. Les financements se composent d'une combinaison de prêts à terme à taux d'intérêt variable (dont une grande portion est couverte par des swaps de taux d'intérêt) et de billets ou de prêts à taux fixe. La dette liée aux projets au 30 septembre 2020 totalisait 402 millions de dollars (la quote-part de la participation de 49 % acquise est donc de 197

millions de dollars).

À propos de Boralex

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France, au Royaume-Uni, et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier producteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience d'optimisation de sa base d'actifs dans quatre types de production d'énergie - éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Boralex s'assure d'une croissance soutenue grâce à son expertise et sa diversification acquises depuis 30 ans. Les actions de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole BLX.

Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com. Suivez-nous sur [Facebook](#), [LinkedIn](#) et [Twitter](#).

Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux ajouts aux flux de trésorerie provenant des participations, à la contribution positive des participations aux fonds discrétionnaires par action de Boralex, à la contribution au BAIIA(A) des participations, au potentiel de synergie opérationnelles et financières additionnelles, au montant de prix d'achat additionnel pouvant être versé suite à la clôture, aux résultats et au rendement pour des périodes futures, au plan stratégique, au modèle d'affaires et à la stratégie de croissance de la Société constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières.

Les déclarations prospectives reposent sur des hypothèses importantes, y compris les suivantes : les hypothèses posées quant au rendement que la Société tirera de ses projets, selon les estimations et les attentes de la direction en ce qui a trait aux facteurs liés aux vents et à d'autres facteurs, les opportunités qui pourraient être disponibles dans les divers secteurs visés pour la croissance ou la diversification, les hypothèses posées quant aux marges du BAIIA(A), les hypothèses posées quant à la situation dans le secteur et à la conjoncture économique en général, la concurrence et la disponibilité du financement et de partenaires. Bien que la Société estime que ces facteurs et hypothèses sont raisonnables, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, ceux-ci pourraient se révéler inexacts.

Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-jacents à ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent notamment, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, la concurrence, les changements dans les conditions générales du marché, la réglementation régissant son industrie, les litiges et autres questions réglementaires liées aux projets en exploitation ou en développement, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers de dollars.

Renseignements :

Médias

Isabelle Fontaine
Directrice, Affaires publiques et communications
Boralex inc.
819 345-0043
isabelle.fontaine@boralex.com

Relations avec les investisseurs

Stéphane Milot
Directeur, relations avec les investisseurs
Boralex inc.
514 213-1045
stephane.milot@boralex.com

Source : Boralex inc.